



David Morelle, Conseiller au Cabinet **Philippe HENRY**
Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement
du territoire et de la Mobilité



-Wallonie

PLAN DE L'EXPOSÉ

I. Mise en contexte de la journée

II. Etat d'avancement des chantiers en cours

III. Prochains rdv

I. MISE EN CONTEXTE DE LA JOURNÉE

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE 21^e SIÈCLE

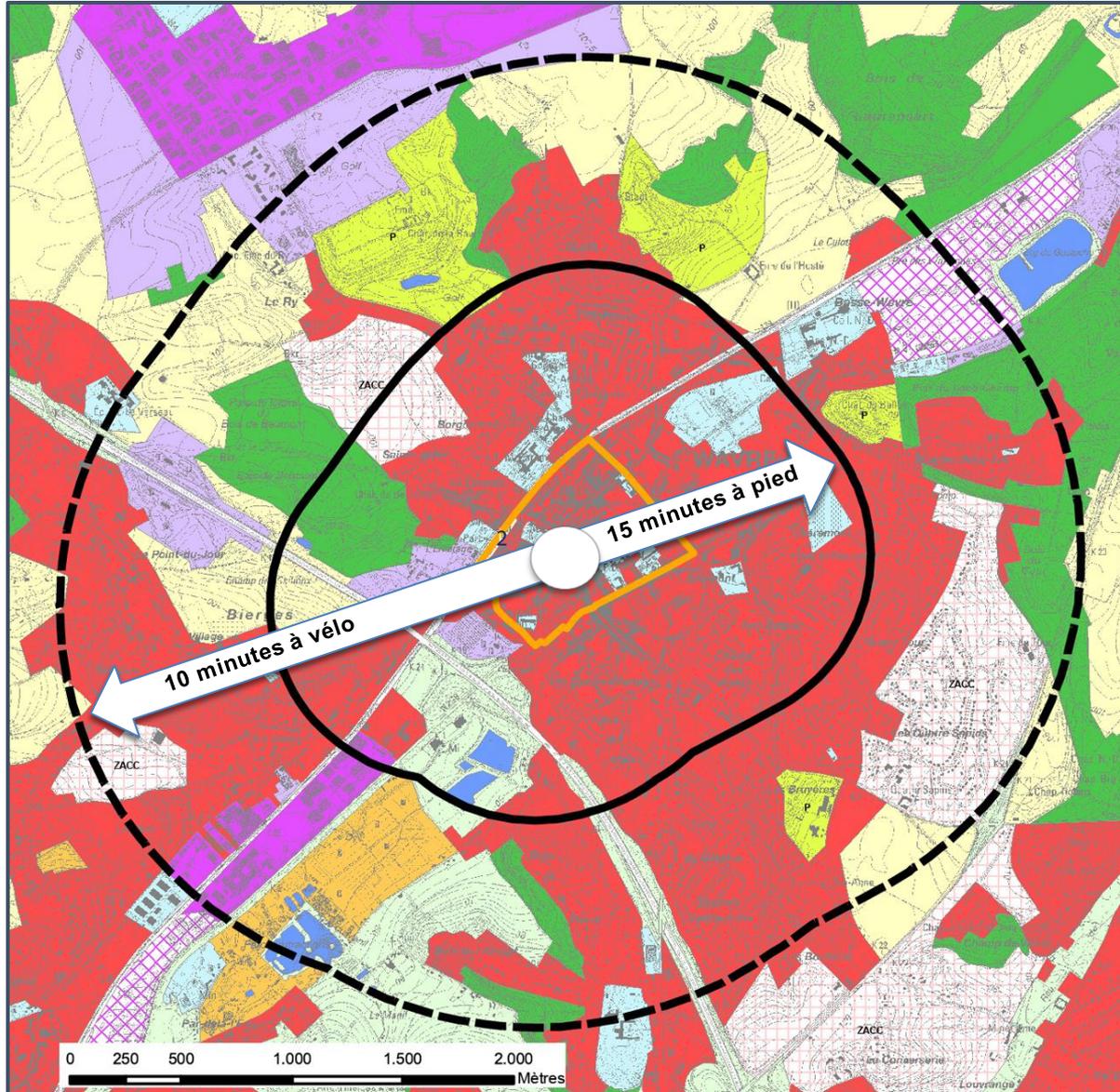


LIGNES
DE
FORCE

1. Lignes de force
2. Les défis du 21^{ème} siècle :
5 raisons de freiner l'étalement urbain
3. Quel territoire pour le 21^{ème} siècle ?
4. Politiques d'aménagement
du territoire pour demain
5. Conclusions



Territoires à haut potentiel de développement



Centre

Ville à pied

Ville à vélo

Village à pied

Densité

Min X logt/

ha



1. Politiques AdT confortées

- Densification, noyaux d'habitat, architecture,...

2. Politique AdT à renforcer

- Mettre la personne au cœur de l'AdT
- Développer d'avantage le projet pour la ruralité
- Trouver des solutions pour la mobilité en milieu rural
- Préserver les campagnes



ETUDE SCIENTIFIQUE SUR DENSITÉ + SÉMINAIRES AVEC PRATICIENS

Etudes structurantes parmi programme très riche :

- Scénario GES 2040 (terminé)
- Pic pétrolier 2050 (en cours)
- Diagnostic SDER (terminé)
- Politique foncière (terminé)
- Atlas paysage n° 4
- Densification (premiers résultats 2012)



*Conférence Permanente
du Développement
Territorial*



II. ETAT D'AVANCEMENT DES CHANTIERS EN COURS



PROPOSITION D'OBJECTIFS SDER

Approuvée par le Gouvernement wallon le 28 juin 2012



DOCUMENT & DÉMARCHE STRUCTURÉS

Diagnostic



Enjeux



Propositions d'Objectifs



Consultations



Objectifs

Structure territoriale

Mesures d'aménagement

Evaluation et suivi



Enquête
publique



SDER

RÉVISION DU SCHÉMA
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ESPACE RÉGIONAL

OBJECTIFS

Vision du territoire wallon pour 2040



Wallonie

ACTUALISATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE REGIONAL (SDER)

PROPOSITIONS D'OBJECTIFS

*Avis du Conseil d'administration
de l'Union des Villes et Communes de Wallonie*

Une articulation à fédérer: le déploiement d'une politique de la ville

Le développement territorial s'articule autour des villes. La métropolisation de l'économie est en outre un mouvement prégnant à l'échelle mondiale. ***La place de la ville est donc essentielle et la structuration territoriale de la Wallonie se doit de la prendre en compte.***

A ce titre, l'Union des Villes et Communes de Wallonie plaide pour un ***renforcement du rôle des villes***, a fortiori pour celles ayant une vocation internationale, dans la structuration de l'espace régional, notamment au travers de la structure spatiale et des bassins de vie, et pour l'inscription des prémisses d'une véritable politique wallonne de la Ville dans ses objectifs. Le rayonnement wallon, la structuration territoriale wallonne et l'attractivité urbaine, dans tous ses aspects, doivent être mieux articulés au sein du futur SDER.

PROPOSITION D'OBJECTIFS

Approuvée par le Gouvernement wallon le 28 juin 2012

→ Travailler à différentes échelles et insuffler un esprit de coopération

Echelle transrégionale : interaction avec le développement des régions et pays voisins

Echelle des bassins de vie : Un bassin de vie se définit comme un territoire de référence qui sous-tend des enjeux et des projets de développement territorial dépassant les limites communales. Il s'appuie notamment sur les déplacements privilégiés des habitants en vue d'accéder aux services et équipements structurants et aux commerces de consommation semi-courante ainsi que sur des volontés politiques régionales et locales pour développer un projet pour ce territoire. Chaque bassin de vie est composé de pôles urbains et ruraux diversifiés et hiérarchisés organisant un développement équilibré du territoire.

Echelle des territoires centraux

PROPOSITION D'OBJECTIFS SDER

Approuvée par le Gouvernement wallon le 28 juin 2012

→ PILIER I

Répondre aux besoins des citoyens en logements et en service , et développer l'habitat durable



→ PILIER II

Soutenir une économie créatrice d'emplois en exploitant les atouts de chaque territoire



→ PILIER III

Développer des transports durables pour un territoire mieux aménagé



→ PILIER IV

Protéger et valoriser les ressources et le patrimoine



NOYAUX D'HABITAT / TERRITOIRES CENTRAUX

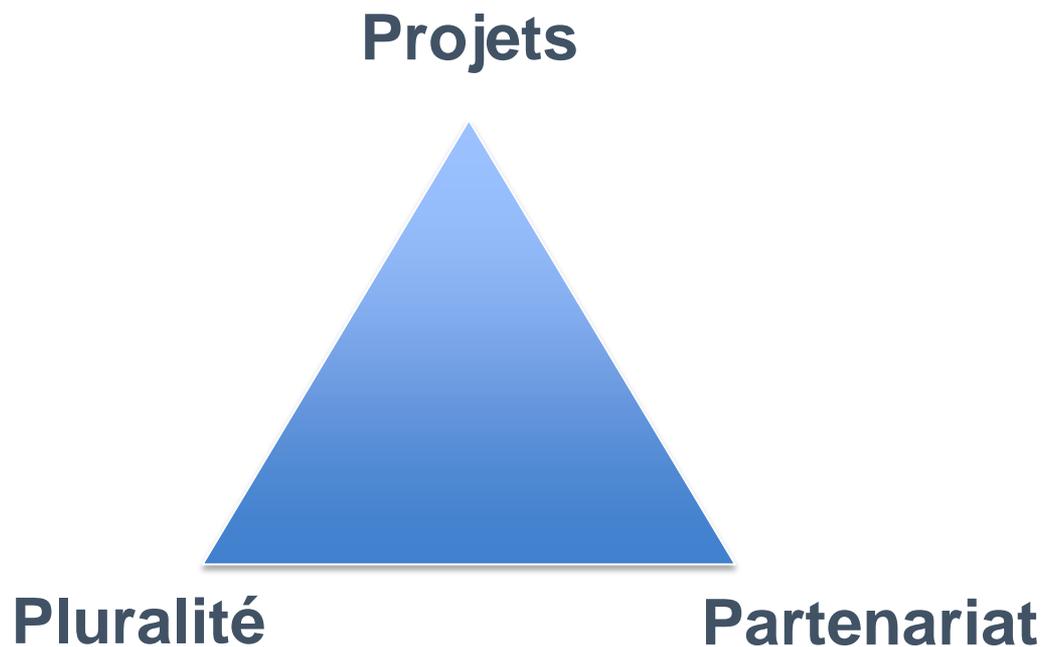
- Unanimité sur les objectifs de lutte contre la dispersion
- Retour des Communes en 2011
- Méthodologie en cours de discussion

Les constats de l'évaluation

- Le Code est un atout, mais il faut le simplifier pour lever les freins
- Pas de projet commun: notion d'intérêt général différente selon l'échelon
- Le rôle des acteurs publics n'est pas assez ajusté aux enjeux
- Pléthore d'outils dans les territoires centraux

<http://cwatupe.perspective-consulting.eu>

REFORME DU CWATUPE EN 3 AXES



Projets : d'un urbanisme de loi à un urbanisme de projet

- L'aménagement du territoire n'est pas une fin en soi, mais un cadre d'outils et de procédures destinés à stimuler la réalisation des projets des Wallons et de la Wallonie.
 - Il doit amener à faire émerger des solutions bien pensées, innovantes qui répondent aux besoins et aux défis nouveaux d'un monde en mutation
-

→ **Projets des citoyens = réponse aux besoins**

- trouver un emploi, un logement
- se déplacer
- disposer de service de proximité
- se divertir
- créer de l'activité, de la richesse
- disposer cadre de vie de qualité

→ **Projets de société = réponse défis 21^{ème} siècle**

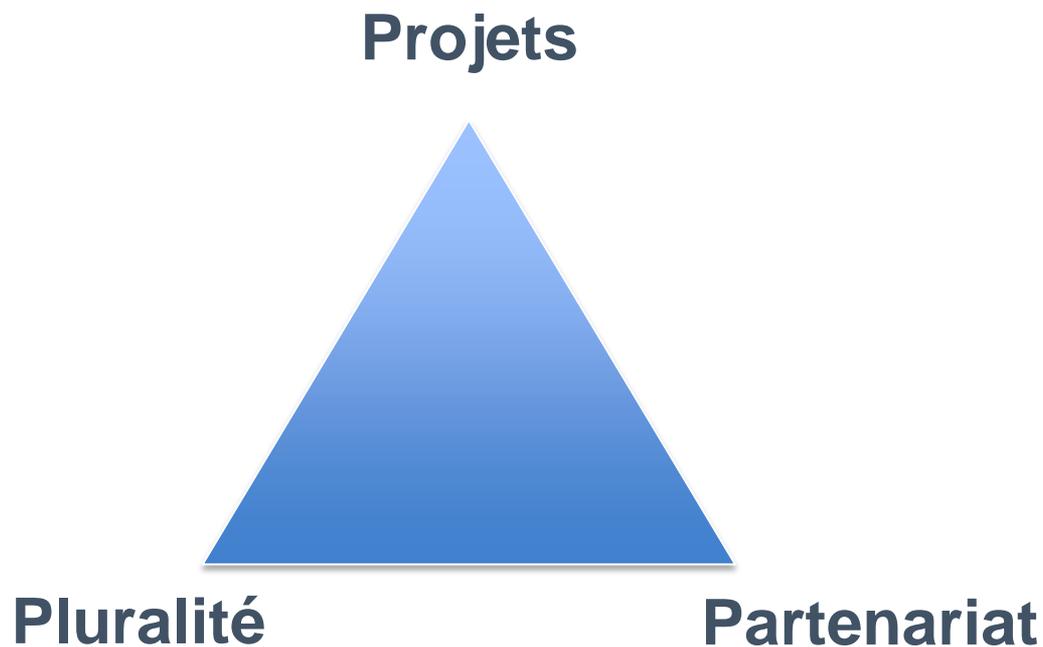
- cohésion sociale
 - économique
 - démographique
 - énergétique
 - climatique
-

Pluralité: vers un urbanisme pluriel

Quels sont les atouts pour définir le projet des wallons et de la Wallonie?

- pluralité des territoires : urbains et ruraux, riches de leurs spécificités
 - pluralité des fonctions du territoire : activités économiques, loisirs, résidence, paysage, biodiversité ... en interrelation
 - pluralité des acteurs: Citoyens, Communes, Région, développeurs économiques, administrations,...
-

REFORME DU CWATUPE EN 3 AXES



Projets : d'un urbanisme de loi à un urbanisme de projet

- L'aménagement du territoire n'est pas une fin en soi, mais un cadre d'outils et de procédures destinés à stimuler la réalisation des projets des Wallons et de la Wallonie.
 - Il doit amener à faire émerger des solutions bien pensées, innovantes qui répondent aux besoins et aux défis nouveaux d'un monde en mutation
-

→ Projets des citoyens = réponse aux besoins

- trouver un emploi, un logement
- se déplacer
- disposer de service de proximité
- se divertir
- créer de l'activité, de la richesse
- disposer cadre de vie de qualité

→ Projets de société = réponse défis 21^{ème} siècle

- cohésion sociale
 - économique
 - démographique
 - énergétique
 - climatique
-

Pluralité: vers un urbanisme pluriel

Quels sont les atouts pour définir le projet des wallons et de la Wallonie?

- pluralité des territoires : urbains et ruraux, riches de leurs spécificités
 - pluralité des fonctions du territoire : activités économiques, loisirs, résidence, paysage, biodiversité ... en interrelation
 - pluralité des acteurs: Citoyens, Communes, Région, développeurs économiques, administrations,...
-

Partenariat: vers un urbanisme partagé.

Comment définir le projet?

- en capitalisant avec les acteurs, sur la pluralité des territoires
- En partageant un **projet commun**
 - Initiatives privées contribuent au projet de tous
 - Communes, Région, autorités publiques, responsables d'atteindre les objectifs à leur échelon.
- En créant les conditions de la confiance et de l'audace

L'éolien wallon va pouvoir voler

On va reparler d'éolien au gouvernement wallon. Le ministre Henry a préparé trois outils à même d'atteindre les objectifs de production 2020. Restent des ajustements à négocier.

GÉRARD GUILLAUME

Le renouvelable doit couvrir 20% des besoins énergétiques wallons en 2020. L'éolien terrestre doit y contribuer pour 4.500 GWh, l'équivalent des besoins en électricité d'1,2 million de ménages; il n'en produit pour l'heure qu'un cinquième. Comment assurer l'objectif, quand le moindre projet mobilise bien souvent dans une même résistance, les réactions NIMBY et les politiques sous-localistes?

La perspective promettrait, selon le cluster Iweed, 15.000 emplois non délocalisables, 225 millions par an de chiffre d'affaires, sans même parler des contributions aux réductions d'émissions CO₂. Agoria, pour sa part, a récemment calculé que l'emploi dans l'éolien belge passerait de 6.000 à 13.000 personnes en 2020, une part conforme à son poids européen (2,5%).

Pressé à la fois par les producteurs et les investisseurs demandeurs de perspectives, le gouvernement wallon prend donc le taureau par les cornes. Pour la fin de l'année, il devrait avoir entériné ou toiletté une réorganisation complète du paysage éolien. Le ministre de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry, soucieux d'intégration paysagère et d'un cadre de vie harmonieux, a préparé trois outils:

► un nouveau cadre de référence



4.500 GWh sont espérés de l'éolien en 2020. La question est de savoir comment y arriver. © BELGA

visé en première lecture fin juin, qui remplacera celui de 2002, obsolète (trois fois la hauteur de l'éolienne entre le mas et la plus proche habitation, 4 à 6 km entre les sites, normes de bruit OMS, structuration le long des axes routiers ou ferroviaires);

► une cartographie du paysage des nouvelles implantations;

► le tout encadré par un décret à soumettre au Parlement début 2013.

Principales originalités: les nouvelles dispositions sortiront les projets d'implantation d'une sous-localisation spécifique, rarement plani-

«Le modèle est prêt, il tient la route, il ne demande plus qu'à être adopté.»

PHILIPPE HENRY
MINISTRE WALLON
DE L'ENVIRONNEMENT



fiée qui cristallise bien souvent les phénomènes NIMBY; elles prévoient aussi d'associer les riverains et les pouvoirs publics locaux, à raison de 25% minimum chacun, au capital de l'investissement projeté. Certaines participations sont déjà intervenues dans ce sens, par négociation spontanée ou quand les implantations se faisaient sur terrain public. Désormais, l'investisseur ne pourrait plus s'opposer à la participation des riverains au capital et à bénéficier aussi de «leur» vent.

Concrètement, la cartographie ne listera pas, spécifiquement, les sites d'implantations retenus. Elle

découpera le territoire wallon en «lots» d'étendues équivalentes à deux ou trois communes, auxquels seront attribués des objectifs de production éolienne, déterminés en fonction, notamment, de leur exposition, des concentrations de population, des capacités d'absorption des réseaux de distribution d'électricité, etc. Le décret lui-même confiera au gouvernement, en fonction de la modernisation du réseau, le soin d'organiser et de planifier sur les huit ans à venir les appels d'offres à l'équipement des différents «lots». À charge pour les investisseurs de s'organiser pour atteindre l'objectif.

L'équipement approprié de chaque lot pourrait s'organiser en ménageant la meilleure implantation paysagère aux termes d'une étude d'incidence à l'échelle du lot et non plus seulement d'un parc spécifique. Au besoin par recours à des expropriations par déclaration d'utilité publique.

Si le principe du recours à une cartographie par lots est acquis, celle-ci doit encore être précisée au terme de contacts toujours en cours avec les instances fédérales qui supervisent l'aviation civile (la DGAT pour Belgocontrol) et la Défense nationale pour l'aviation militaire; des conditions de vol pourraient être davantage précisées sans paralyser les ressources éoliennes.

Au pire, le modèle mathématique de planification programmé sur 4.500 GWh pourra revoir en conséquence les contraintes de production affectées à chaque lot. «Il est prêt, il tient la route, il ne demande plus qu'à être adopté», explique le ministre Henry, particulièrement confiant...

DIAGNOSTIC SRDC FINALISE

Sources

Méthode d'analyse

Tendances



Comportement consommateurs: 2011
Recensement du commerce: 2010

Comprendre la situation juridique

Analyse juridique

Analyse des montages financiers

Benchmarking international

Comprendre la demande commerciale

Multiples bassins de consommation selon les activités (ZDC)

Comprendre l'offre commerciale

260 nodules

49 bassins de vie

3 types d'activités majeurs : courant, semi-courant léger et semi-courant lourd

Classification des communes

Classification des communes selon des rapports d'offre-demande
4 segments / 6 segments

Constatations & évolutions possibles

262 communes wallonnes

Analyse de la mobilité

Interview des acteurs externes

Evolution de l'offre

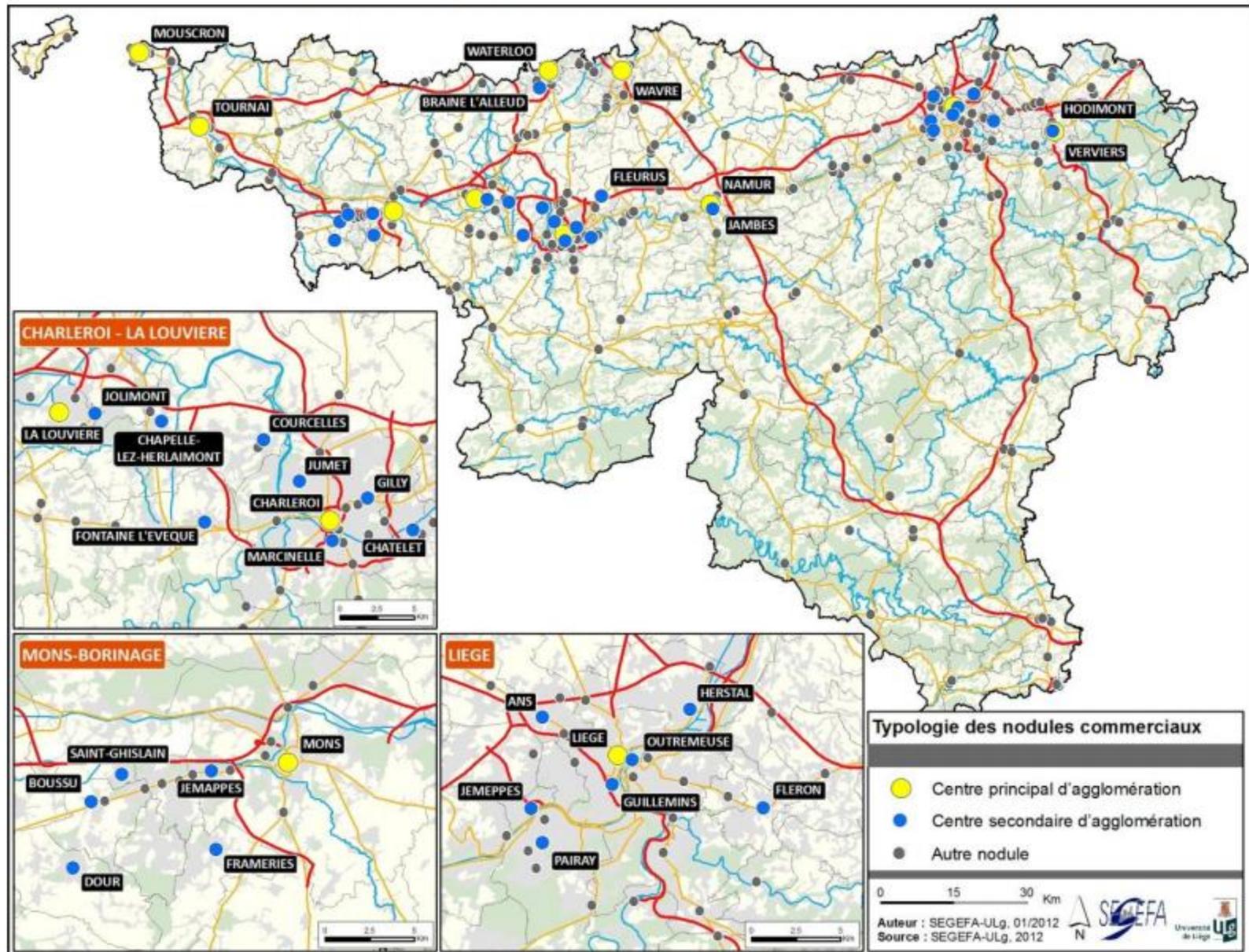
Evolution de la demande

Segmentation, SDER et CPDT

Points de vue des experts de Deloitte



Figure 8. Cartographie des centres d'agglomérations (classe 1)



Urbanistes en herbe

L'aménagement du territoire, ça vous regarde !



**Réfléchir ensemble,
décider et agir :
un beau défi
pour les élèves !**



- Un jeu de société à jouer en classe
- Un fichier pédagogique sur l'aménagement du territoire, pour l'enseignant
- Un projet testé en écoles, motivant pour les jeunes, conforme aux prescrits des programmes scolaires

À destination des élèves du 1^{er} degré secondaire (Histoire/géographie et EDM),
des 2^e / 3^e degrés TQ/QP (Sciences humaines),
du 3^e degré GT/TT (Géographie/FGS).

Où se procurer le jeu ? Où recevoir une formation ?

Grâce au soutien de la Wallonie le jeu est disponible **gratuitement**,
à partir d'octobre 2012 :

- dans les 12 Centres d'information et d'accueil de la Wallonie (adresses sur Wallonie.be ou au 0800 / 11 901)
- dans les 6 Maisons de l'Urbanisme, qui organisent des formations destinées aux enseignants (labellisées Cecafof). (adresses sur www.maisonsdelurbanisme.be)



Ce projet est une initiative commune de la Fondation Wallonie et de la Haute École Léonard de Vinci, produit par les Éditions Érasme, et soutenu par la Wallonie.



PROCHAINS RDV

SDER

- Information 12/12/2012
- Clôture avis informels Conseils communaux 31/01/2013
- Enquête publique et avis Conseils communaux : mi 2013

Territoires centraux / Noyaux d'habitat

Consultation conseils communaux

Carto éolien

Réunion d'info + Consultation conseils communaux

Formation élus UVCW

Grands enjeux politique d'AdT et d'urbanisme au niveau local 25 & 26/02/2012

CCATM

Installation CCATM : 3 mars 2013

CPDT

- J1 (réforme CWATUPE)
 - J7 (colloque novembre 2013)
-



J7 CPDT, 27/11/2012

Merci pour votre attention



-Wallonie